

Delémont, le 28 février 2011

Question écrite

Frais pour les immeubles figurant au patrimoine financier ?

Lors du débat relatif à la motion 5.16.10 « Politique foncière communale », M. le Maire a donné des chiffres concernant les charges des immeubles du patrimoine financier, qui sont selon ses propos supérieurs aux rentrées. Dans la mesure où les chiffres cités n'apparaissent pas clairement dans le budget 2011, nous aimerions en connaître la nature.

C'est pourquoi nous posons les questions suivantes :

- 1) Peut-on connaître, pour chaque immeuble figurant au patrimoine financier de la commune, quelles sont les charges selon leur répartition :
 - a) Taxes, assurances, impôts
 - b) Energie et eau
 - c) Frais d'entretien, travaux
 - d) Imputations internes (caisse communale : gestion ; autres services communaux : conciergerie, petits travaux...)
- 2) Est-il possible, qu'à l'avenir, ces charges apparaissent dans les comptes et budgets, afin de donner une image complète et transparente de la situation de ces immeubles.

Groupe CS-POP-Verts

Didier Nicoulin

M. P. Mohr *J* *Didier Nicoulin*
M. A. Cui *F. H. K. K.* *T. T. T.*